

PROPOSITION N° 2

CLUB DU PERREUX

Faire respecter l'éthique

REMARQUES

... J'insisterais sur deux principes

Réintroduction de l'éthique à tous les niveaux du comité

Affirmation que la finalité du comité est plus le service assuré aux clubs que le développement du chiffre d'affaire comme seul objectif.

REPOSES

Je partage ton souci au sujet des principes que tu m'exposes.

Au sujet de l'éthique, et plus particulièrement sur le dilemme « arbitrage opposé à convivialité », j'ai toujours défendu la thèse que l'arbitrage était en fait la garantie de l'apaisement, et que les arrangements ne pouvaient que favoriser les tensions. J'ai même traduit - en 2003 - un article d'un arbitre américain qui appuyait cette thèse d'exemples au sujet de l'alerte pouvant communiquer une information non autorisée (voir sur mon site [ici](#) parmi d'autres articles d'arbitrage [ici](#)).

Si tu penses à d'autres champs d'application que la table de bridge, saches que j'ai favorisé dans mon club la création - en 2009 - d'une « Commission des litiges », qui par ailleurs a déjà eu à statuer en octobre dernier sur un cas, et qu'en plus ces jugements sont publics (voir [ici](#)).

Bien sur ceci n'a rien à voir avec les appels d'arbitrage qui chez nous sont également publics (voir par exemple [ici](#)).

Au sujet de « la finalité » du comité, et du douloureux arbitrage entre service rendu et coût induit, je sais que c'est une préoccupation de tout dirigeant (vois [ici](#) ma réaction à une proposition d'amélioration), même dans le monde associatif, et je t'invite à venir partager cette responsabilité en te proposant toi-même pour en assumer une partie en postulant à un des postes du futur bureau exécutif : je serais heureux d'y travailler à tes côtés si tel est le souhait de nos mandants.

Amicalement

Samuel Rozenberg